BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1419

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

823 394 424 RCS Paris.
ARTERYS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : 32, boulevard de Strasbourg, Cedex, CS 30108, 75468 Paris.
Précédent propriétaire : 823 394 424 RCS Paris. **ARTERYS.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion. Société absorbante : ARTERYS INC Forme : société de droit américain Adresse du siège : 600 West Chicago Avenue suite 510 Il 60654 Chicago - Usa Etats-Unis. Capital : 5 854,8055 $. Numéro unique d'identification : FEIN 45-3480247 Lieu d'immatriculation : Chicago, Etats-Unis. Société absorbée : ARTERYS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 32 boulevard de Strasbourg CS 30108 75468 Paris Cedex Capital : 100.00 EUR Numéro unique d'identification : 823394424 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 2660186.96 EUR - passif de 2512491.90 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que la société ARTERYS Inc, société absorbante détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe du Tribunal de commerce (des affaires économiques), via le Guichet unique, du présent traité, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société absorbée contre des actions de la Société absorbante (parité d'échange). Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société absorbante contre les actions de la Société absorbée, ni à augmentation du capital de la Société absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : néant. Date du projet commun de fusion : 28.07.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ARTERYS : 30.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..